



## Retour au bureau? Oui mais pas à temps plein pour les fonctionnaires

Le gouvernement fédéral a annoncé en décembre 2022 que les fonctionnaires allaient devoir retourner au bureau au moins deux ou trois jours par semaine, soit de 40 % à 60 % de leur horaire normal. La période transitoire de retour au bureau débute en janvier 2023 avec une implémentation totale à la fin de l'année fiscale du gouvernement fédéral (31 mars).

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a donné deux raisons principales pour son choix d'un modèle hybride « taille unique » pour la fonction publique:

- Le gouvernement fédéral a « redécouvert à quel point les expériences en personne sont essentielles » ; et
- Il a constaté « la nécessité d'uniformiser la façon dont le travail hybride est appliqué ».

Chaque département aura le choix de demander à ses employés d'être au bureau entre 40 % et 60 %. Ce nouveau modèle s'appliquera à l'ensemble de l'administration publique centrale, et il est fortement recommandé que les organismes distincts (comme l'ARC) adoptent une stratégie similaire. L'ARC a annoncé la mise en place d'un modèle semblable de retour au bureau.

Le gouvernement n'a pas l'intention de faire revenir les employés au bureau cinq jours par semaine, citant que « le travail hybride est l'avenir de la fonction publique ».

Étrangement, il n'est fait aucune mention d'un désir d'améliorer la qualité de service pour les

contribuables. Apparemment, le contribuable, qui pourtant paie toutes les factures, n'a pas été pris en contact dans cette décision.

## Risque de grève à l'ARC

L'ARC a environ 55 000 employés, en faisant de loin le plus gros employeur du gouvernement fédéral.

Plus de 35 000 de ces employés font partie de deux syndicats : l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) et le Syndicat des employé-e-s de l'Impôt (SEI).

Le 10 janvier 2023, l'AFPC-SEI a annoncé qu'ils tiendraient des votes de grève dans tout le pays après l'échec des négociations sur les salaires et le télétravail menées au nom de plus de 35 000 fonctionnaires de l'ARC. Les votes se tiendront du 31 janvier au 7 avril 2023. Les fonctionnaires de l'ARC n'ont pas de contrat de travail depuis plus d'un an, et le syndicat a déclaré l'impasse en septembre dernier.

Pendant la tenue des votes, l'AFPC-SEI et l'ARC se présenteront aux audiences de la commission de l'intérêt public (CIP) les 27 janvier et 20 février avec la Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral. En sortiront des recommandations non exécutoires pour aider les parties à conclure une entente. On attend le rapport de la commission au printemps.

Après la publication du rapport, l'AFPC-SEI sera en position de grève légale si les membres lui accordent ce mandat. Si l'ARC entre en grève, ce sera donc sûrement vers avril.

L'AFPC a souligné les enjeux clés suivants dans sa négociation avec l'ARC :

- Salaires équitables - Le coût de la vie et l'inflation battent des records. En ces temps difficiles, nous méritons des salaires équitables. Nous garderons le cap pour qu'aucun de nos membres — ni personne au Canada — ne soit laissé de côté.

Note: les revendications salariales déposées par l'AFPC-SEI à l'ARC en juillet 2022 proposent un rajustement salarial de 9% à compter du 1er novembre 2021 (pour s'harmoniser avec l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) ainsi que des augmentations économiques de 4,50% à compter du 1er novembre 2021, de 8% à compter du 1er novembre 2022 et de 8% à compter du 1er novembre 2023. Cela représente 32,9% d'augmentations de salaire cumulatives sur deux ans (de novembre 2021 à novembre 2023).

- Heures de travail - Nous avons besoin de protections contre les quarts de travail de soir et de fin de semaine et le travail par quarts. Notre temps doit être rémunéré, et nos années de service devraient être reconnues.

- Conciliation travail - vie personnelle - Le télétravail est notre nouvelle réalité. Il est grand temps de l'inscrire dans nos conventions collectives, tout comme le droit à la déconnexion.

Note: selon le SEI, l'ARC a 9 000 employés en centre d'appels qui travaillent tous de la maison présentement.

- Bons emplois stables - L'ARC a essayé à plusieurs reprises de confier notre travail à des entreprises privées. Quand l'argent des contribuables finance le secteur privé, on perd sur toute la ligne. Les risques sont plus élevés et on finit par payer plus cher pour des services de moins bonne qualité. Nous devons mettre fin à la sous-traitance et nous réclamons de bons emplois à la fonction publique.

Espérons que s'il y a grève, elle sera de courte durée et n'affectera pas négativement la production des déclarations de revenus à un moment critique du cycle fiscal. Quoi qu'il en soit, la possibilité d'une

grève à l'ARC est une bonne raison pour être proactif et vous mettre en contact dès à présent avec vos clients, pour leur proposer de vous transmettre leurs informations fiscales le plus tôt possible.

## **Nouveauté TED 2023**

Bien que nous n'ayons pas encore reçu de confirmation officielle de l'ARC, nous pouvons confirmer les améliorations à venir sur la TED pour cette saison fiscale.

Nous avons déjà présenté certaines des améliorations à venir. Par exemple, l'augmentation d'un an sur le nombre d'années éligibles à la TED, ReTRANSMETTRE et Préremplir ma déclaration.

Nous présenterons les autres changements sur le système de TED, une fois vérifiés par l'ARC.

## **Dates limites de production et de paiement**

Les systèmes de TED et ReTRANSMETTRE ont fermé le vendredi 27 janvier et rouvriront le lundi 20 février 2023 pour la production des déclarations T1 pour les années 2017 à 2022.

À noter que le 30 avril tombant un dimanche, l'ARC considérera les déclarations T1 comme reçues à temps si elles sont reçues au plus tard le 1er mai 2023 ou si l'envoi porte le cachet postal de ce jour.

Un paiement sera considéré comme ayant été versé à temps si l'ARC le reçoit ou si une institution financière canadienne le traite au plus tard le 1er mai 2023.

La date limite de production pour un travailleur indépendant est le 15 juin 2023. Mais si le contribuable doit de l'argent à l'ARC, le paiement est dû le 30 avril 2023 (avec de même, réception ou traitement par une institution financière canadienne au plus tard le 1er mai 2023).

## **Élargissement du PCBMI**

L'ARC augmente le financement disponible pour les comptoirs de préparation du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt (PCBMI).

La nouvelle formule de subvention du PCBMI augmente le montant accordé chaque année aux organismes pour les aider à couvrir les frais d'organisation de comptoirs de préparation gratuits.

Selon la nouvelle formule, tous les organismes recevront 5 \$ par déclaration produite et 500 \$ pour les dépenses de base, au lieu d'un montant variable déterminé par les dépenses déclarées. Il y a aussi deux nouveaux montants supplémentaires de 250 \$ chacun, pour les organismes qui desservent les communautés nordiques et/ou autochtones. Le financement maximal offert à chaque organisme est plafonné à 30 000 \$.

En 2021, l'ARC a engagé plus de 10 millions de dollars sur trois ans pour un projet pilote offrant des subventions aux organismes communautaires qui participent au PCBMI ou au Service d'aide en impôt – Programme des bénévoles au Québec, par lequel Revenu Québec accorde sa propre subvention aux organismes québécois pour compenser le coût lié à la préparation des déclarations de revenus provinciales.

Entre janvier et octobre 2022, l'ARC a reçu 1 067 demandes de subvention d'organismes admissibles et prévoyait d'octroyer plus de 2,4 millions de dollars au moyen de la nouvelle formule. À la date d'octobre 2022, 3 380 organismes communautaires et 14 530 bénévoles avaient aidé 625 130 personnes à remplir leurs déclarations de revenus et de prestations par l'intermédiaire du PCBMI.

Les chiffres en 2022 étaient un peu plus faibles que les années précédentes, principalement du fait de la COVID. On s'attend à ce qu'ils continuent d'augmenter. Pourquoi? C'est simple: l'incitation, ça marche.

Subventions pour organiser des comptoirs de préparation, montant par déclaration produite, ligne téléphonique réservée au PCBMI, logiciel gratuit de préparation, formations: tout s'accorde pour promouvoir la création de nouveaux comptoirs.

C'était l'intention du budget fédéral 2018, qui avait augmenté le financement du PCBMI pour qu'il double en taille d'ici 2023. La COVID n'a fait que ralentir le processus. Le doublement du programme

d'ici 2023 conduirait à une part de 9% des productions par la TED par le biais du PCBMI. L'ARC s'est aussi engagée à offrir des comptoirs de préparation toute l'année.

Le rapport de l'ombudsman des contribuables « Tendre la main - Améliorer le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt de l'Agence du revenu du Canada » a appelé l'ARC à « redéfinir et accroître la portée de son Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt, y compris en ce qui concerne l'amélioration du financement et du soutien, afin de mieux servir ses utilisateurs ainsi que les organismes et bénévoles qui l'exécutent ».

Certaines des recommandations de l'ombudsman des contribuables pourraient grandement accélérer l'adoption du PCBMI, notamment :

- l'augmentation du seuil de revenu pour accéder aux comptoirs ; et
- l'élargissement du type de revenus pouvant être soumis par l'intermédiaire du PCBMI (comme les revenus d'un travail indépendant, revenus locatifs, gains en capital, etc.)

Nous espérons que ces deux recommandations clés ne signent pas le « début de la fin » avec un nouvel élargissement du programme.

## **La 30e AGA se tiendra à Victoria, en Colombie-Britannique**

Notez la date de la 30e Assemblée générale annuelle de l'Association de TED du Canada / EFILE Association of Canada qui se tiendra le mercredi, 20 septembre 2023 à la belle ville de Victoria, Colombie-Britannique. L'AGA aura lieu à l'hôtel Magnolia.

Nous espérons pouvoir nous rencontrer en personne cette année. La décision finale sera prise cet été.

Les détails seront publiés dans la Lettre d'information IMPACT de juillet 2023.

## **Bienvenue aux nouveaux membres d'EAC/ATC**

Nous dédions cet article à tous nos nouveaux membres. Bienvenue à l'EAC/ATC!

Vous trouverez ci-dessous un aperçu du travail de lobbying de l'EAC/ATC en votre nom.

L'EAC/ATC représente les professionnels de la fiscalité de toutes les régions du Canada à la haute direction de l'ARC.

Formée en 1993, l'EAC/ATC est une société à but non lucratif agréée par le gouvernement fédéral dont les membres représentent toute l'industrie TED: de membres individuels à de grandes firmes présentes au niveau national.

Un des principaux objectifs de l'EAC/ATC est de faciliter le fonctionnement d'un bureau fiscal. Mener une activité fiscale réussie nécessite plus qu'une direction solide et d'excellentes compétences techniques: elle requiert une coordination entre l'ARC et les administrateurs de première ligne de la politique fiscale canadienne.

L'EAC/ATC est régie par un conseil d'administration national de 15 personnes élues par les membres de l'EAC/ATC lors de l'assemblée générale annuelle (AGA). Les membres du conseil d'administration servent des mandats renouvelables de 3 ans.

L'assemblée générale annuelle se déroule durant la 3ème semaine de Septembre. L'emplacement de l'AGA alterne d'est en ouest à travers le Canada afin d'aider nos membres à assister à l'AGA. Un conférencier invité fait généralement une présentation après l'AGA.

Notre principale méthode de communication vers les membres se fait à travers notre lettre d'information et courriel IMPACT.

La lettre d'information est publiée 3 fois par an en janvier, juillet et novembre, et fournit des mises à jour importantes sur les développements au sein de l'industrie de service fiscale et TED.

La lettre d'information de janvier inclut le certificat d'adhésion annuelle EAC/ATC, prêt à être encadré et mis en vue pour vos clients.

L'adhésion à l'EAC/ATC montre votre engagement à l'excellence dans la préparation fiscale. Elle certifie qu'en tant que membre en règle, vous suivez les principes et objectifs de l'Association TED du Canada.

Les principes et objectifs de l'EAC/ATC sont de favoriser et promouvoir l'honnêteté, la véracité et l'intégrité lors de la préparation et du dépôt des déclarations fiscales et autres informations financières, et de décourager les pratiques trompeuses et mensongères, accroissant ainsi la confiance du public envers les services offerts par les membres.

La lettre d'information de janvier inclut également une copie du calendrier de bureau EAC/ATC, un exemplaire à jour de l'annuaire téléphone et fax des centres d'impôts ARC et une copie du manuel de référence fiscal annuel EAC/ATC.

En juin de chaque année, nous sondons nos membres et prenons note des problèmes et irritants qui entravent leur travail. Ces informations constituent la base de la présentation annuelle EAC/ATC à l'ARC et des réunions ultérieures avec les cadres supérieurs de l'ARC.

Tous les membres reçoivent en juin un courriel du sondage annuel EAC/ATC. Grâce à l'EAC/ATC, vous avez une voix auprès de l'ARC.

La lettre d'information de juillet comprend un résumé des problèmes et irritants soumis à l'ARC. Elle contient également l'avis officiel de la prochaine AGA, ainsi que le formulaire de candidature EAC/ATC pour l'élection des administrateurs lors de la prochaine AGA. À chaque AGA, cinq postes vacants sont comblés.

La lettre d'information de novembre fournit un résumé détaillé de l'AGA et des réunions ultérieures avec les cadres supérieurs de l'ARC. Nous présentons également les résultats de l'élection du conseil d'administration.